



Le 18 MARS

Grève et Manif à Marseille pour l'éducation, l'emploi et les retraites.

●A l'appel de la FSU, de la FAEN, de la FERC-CGT, du SGEN-CFDT, de l'UNEF, une nouvelle grève dans l'Education Nationale a été décidée pour le mardi 18 mars, à la veille du 19 mars, jour du vote au Parlement du texte sur les "assistants d'éducation".

Malgré un vote "historique" au Conseil Supérieur de l'Education (contre 50, pour 1, abstention 5, refus de vote 8), le Ministre L. Ferry maintient son projet d'assistants d'éducation et confirme le licenciement de 25 600 AE et Mi-SE. Il place ainsi l'Education Nationale au 1^{er} rang des plans de suppressions d'emplois décidées dans ce pays, loin devant Air Lib, Métal europ, Matra...

Tous ensemble, exigeons que l'Education Nationale soit la priorité de la nation, refusons les licenciements !

Tous ensemble, refusons le démantèlement de l'Education Nationale et la décentralisation annoncée par le premier ministre, qui vient d'annoncer que 150 000 fonctionnaires passeront à la Fonction Publique Territoriale, d'ici au 1^{er} janvier 2004 (dans un premier temps les TOS, les Assistantes Sociales, les médecins scolaires, les conseillers d'orientation).

●Pour les retraites, le 18 mars également, le Ministre François Fillon se déplace à Marseille au Conseil Economique et Social Régional (CESR).

Après ses déclarations sur l'alignement du régime des fonctionnaires sur celui du privé, la FSU entend organiser une riposte unitaire.

Nous avons été près de 10 000 à Toulon le 1er février, nous serons des dizaines de milliers à Marseille pour la

**grande manifestation unitaire de toute la région PACA
à 10 h 30, à Marseille**

à l'appel de la FSU, de la CGT, de FO, de la CFDT 13, de l'UNSA... *pour l'instant*. Il n'y aura donc pas de manif à Toulon ce même jour !

Pour le déplacement, les modalités pratiques, contactez le SNUipp Var.

Sommaire

Page 1	Edito / OUI à LA PAIX
Page 2	Réunions d'info syndicale mars 2003 / Carte scolaire
Page 3	Spécial Mouvement Calendrier des
Pages 4 et 5	permanences, élu(e)s du SNUipp, les acquis, étapes, conseils, repères, barème, modifications 2003
Page 6	Fiche de contrôle syndical
Page 7	Formation continue : stages de mars 2003
Page 8	Retraites / AE / Semaine d'éducation contre le racisme Infos administratives

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie



83160 LA VALETTE
Tél. : 04.94.20.87.33
Fax : 04.94.20.87.34
Email : snu83@snuipp.fr
<http://83.snuipp.fr>

Directrice de la publication
Gilberte MANDON

Mensuel : n° 127

Prix au numéro : 5 F ou 0,76 E

N° de commission paritaire :

3 711 D 73 S

Imprimé par Manugraph La Seyne

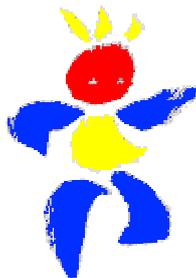
Plus de 5000 manifestants contre la guerre le 15 février à Toulon et à Draguignan...
Avec des millions d'autres, partout dans le monde

CONTINUONS A DIRE NON A LA GUERRE EN IRAK, OUI A LA PAIX

**REUNIONS D'INFORMATION
SYNDICALE**
sur le temps de travail
organisées par le SNUipp / FSU

**Ordre
du jour**

- **Les Retraites**
actualité, actions...
- **Infos administratives**
(mouvement...)
- **Questions diverses**



Les demi-journées d'information syndicale, organisées par le SNUipp sur le temps de travail, sont ouvertes à tous les collègues syndiqué(e)s ou non syndiqué(e)s. Vous choisissez la date et le lieu qui vous convient.

**1/2 JOURNEES
D'INFORMATION SYNDICALE**

1/ C'est un droit !

Le décret du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique prévoit explicitement ces réunions. Le décret du 12 juin 87, voté au Comité Technique Paritaire Ministériel, a obtenu l'accord des Ministres de l'Education Nationale et de la Fonction Publique.

Il prévoit deux 1/2 journées par an dans les écoles.

Les Inspecteurs d'Académie ont reçu une note ministérielle leur demandant de favoriser la tenue de telles réunions.

2/ Qui peut y participer ?

Tous les enseignant(e)s, directeurs, directrices, spécialisés, syndiqués ou non, titulaires, stagiaires ou suppléants ont le droit de participer.

3/ Est-ce qu'on est payé ?

Cette demi-journée n'est pas une grève. C'est un droit. Elle est donc rémunérée.

4/ Qui doit-on prévenir ?

Le bureau départemental a informé l'Inspecteur d'Académie. Chaque participant avertira son IEN, et préviendra également les parents d'élèves.

5/ Les enfants doivent-ils être accueillis ? NON

Prévenez le SNUipp de toute tentative de pression.

Samedi 15 Mars 2003

pour l'aire toulonnaise :
TOULON, LA SEYNE, HYERES, LA GARDE
de 9 h à 12 h,
Université La Garde
(amphi 400 - parking Sud)

Samedi 29 Mars 2003

DRAGUIGNAN (9 h à 12 h)
Maison Jeunesse Sports
TOURVES (9 h à 12 h)
Espace culturel

Modèle de lettre à l'IEN

NOM / Prénom :
Ecole :
à M(Mme) l'Inspecteur (trice) de l'Education Nationale,
Circonscription de

En application des dispositions du décret 82-447 du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp, le à

Date, Signature

Modèle de lettre aux parents d'élèves

Madame, Monsieur,
Les droits relatifs à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique prévoient une heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail (Décret N° 82447 du 28.5.82). Les enseignants ne sauraient être écartés de ce droit reconnu par ailleurs pour tous. Ce droit prend dans les écoles la forme de 2 demi- journées par an. Pour cette année scolaire, une demi- journée aura lieu le
Votre enfant n'aura donc pas classe ce jour-là.
Soyez persuadés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à tous le meilleur avenir.

Signature

Carte scolaire 2003

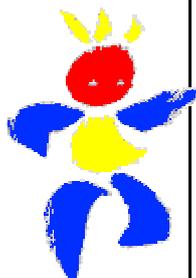
Après le CTPD et le CDEN, le SNUipp a poursuivi ses interventions
⇒ communiqué de presse pour rappeler l'insuffisance de la dotation (41 postes pour le Var au lieu de 55 l'an dernier) qui ne permettra pas une amélioration pour la rentrée 2003.

⇒ réunion avec les collègues de Hyères le 10 février pour examiner les difficultés d'accueil en maternelle. A sa demande, le SNUipp sera reçu en mairie le vendredi 7 mars.

⇒ courrier à l'Inspecteur d'Académie par rapport à certaines situations qui continuent de poser problème : accueil en maternelle, décharges de direction, ouvertures non réalisées, comme en maternelle à Nans, Le Pradet Pagnol, Bormes, Flayosc, Rians et Fréjus Valescure ZEP, mais aussi en primaire à Bras.

Dans sa réponse au SNUipp, l'IA indique notamment qu'il réunira un groupe de travail le mardi 4 mars sur ces différentes questions.

Le SNUipp invite tous les collègues à rester mobilisés sur ces questions et à participer massivement à la grève pour la priorité à l'éducation nationale le mardi 18 mars.





SPECIAL Mouvement 2003

Les acquis du SNUipp /FSU

- avancée des dates du mouvement, ainsi un maximum d'affectations sont connues avant la sortie des classes,
- participation des sortants d'IUFM au mouvement des titulaires, ce qui élargit leurs possibilités d'affectations.
- création des Titulaires de Secteurs : plus de possibilités de nominations à TD (environ 160 postes),
- mise en place de deux phases distinctes du mouvement avec deux saisies Minitel,
- suppression de l'obligation des vœux de circonscriptions dans la première phase.

Vous pouvez compter sur les élu(e)s SNUipp

AVANT LE MOUVEMENT...

pour vous aider à établir vos vœux en vous informant, pour vérifier, à partir des éléments de barème et des informations que vous nous fournissez, les données annoncées par l'administration et le calcul de votre barème. S'il n'y a pas concordance, nous en recherchons les raisons et nous faisons procéder aux corrections nécessaires. Ces rectifications ne sont possibles que si vous nous avez fait parvenir la fiche de contrôle syndical renseignée.

EN COURS DE MOUVEMENT...

contrôler chaque opération, s'assurer que les règles départementales du mouvement sont respectées, éviter tout passe-droit, faire respecter les droits de chacun.

APRES LE MOUVEMENT...

Vous renseigner et, si nécessaire, faire corriger une erreur qui, malgré notre vigilance, aurait pu être faite.

Permanences du SNUipp ouvertes à tous Où et quand ?

Mercredi 5 Mars 2003	DRAGUIGNAN IUFM	10 h à 13 h
Vendredi 7 Mars	LA SEYNE IUFM	10 h à 13 h
	DRAGUIGNAN Bourse du Travail	17 h à 18 h
Samedi 8 Mars	LA VALETTE siège du SNUipp	9 h à 12 h
Lundi 10 Mars	HYERES Elém. des Iles d'Or	17 h à 18 h
	FREJUS Elém Fréjus Plage	17 h 30 à 18 h 30
	LA SEYNE Elém. St Exupéry	17 h à 18 h
	LA VALETTE siège du SNUipp	17 h à 18 h
	ST MAXIMIN Ecole P. Barles	17 h à 18 h
Mardi 11 Mars	LA VALETTE siège du SNUipp	17 h à 18 h
	TOULON Elém Rodeilhac	17 h à 18 h
Mercredi 12 Mars	LA VALETTE siège du SNUipp	9h à 12 h
Judi 13 Mars	BRIGNOLES Elém J. Jaurès 2	17 h à 18 h
Vendredi 14 Mars	ST CYR Elém Jean de Florette	17 h à 18 h
Lundi 17 Mars	LA VALETTE siège du SNUipp	17 h à 18 h

Vos élu(e)s du personnel SNUipp (CAPD Var)

Titulaires

Michel FORTUNA	04.94.20.87.33
Emmanuel TRIGO	06.07.85.66.30
Catherine MERVEILLE	04.94.46.64.35
Emmanuelle TAUDON	04.92.82.21.19
Paul MAUREL	04.94.46.64.94
Nathalie CARENA	04.94.24.93.83

1^{ers} suppléants

Dominique AMET	04.94.67.16.29
Michel BONJARDINI	04.94.23.48.97
Sylvie GELARDO	06.13.52.26.25
David GIRAUD	06.16.08.73.97
Raphaèle TOUVIER	04.94.74.74.41
Michèle MALATESTA	04.94.75.01.98

2^{èmes} suppléants

Sylvie BOURRELY	04.94.72.71.21
Frédéric ROGER	04.94.40.74.31
Bruno SUZANNA	06.20.50.36.48
Gilberte MANDON	04.94.08.15.30
Edith CONTI	04.94.59.69.83
Laurent BLANDIN	04.94.53.14.60



Renseignez-vous
SNUipp VAR 04.94.20.87.33



*Pour donner à vos élu(e)s
les moyens de mieux vous défendre,
syndiquez vous au SNUipp / FSU*



Mouvement 2003

Les étapes

La circulaire mouvement de l'IA est arrivée le 3 mars. Elle est composée

- ⇒ de la circulaire proprement dite, signée par l'IA,
- ⇒ d'une "notice de participation au mouvement 2003", explicative des différentes règles du mouvement,
- ⇒ d'annexes, notamment la liste des postes avec les codes à utiliser pour la saisie des vœux (annexe 1).

1 du Lundi 3 (9 h) au Lundi 17 Mars (minuit)

Mouvement principal

SAISIE DES VOEUX AU MINITEL

46 vœux possibles, sans obligation de formuler des vœux de regroupements de communes.

- **Faites 36 14 - Code RACAZ*MINS**
- **Tapez votre NUMEN.**
- **Créez un code personnel**, un mot de passe (maxi 6 caractères), à noter aussitôt et **A NE PAS PERDRE**, seul(e) l'intéressé(e) en a connaissance... La marche à suivre s'affiche à l'écran.

2 Fin mars,

chaque participant recevra un accusé de réception

sur lequel apparaîtra les éléments du barème et les vœux tels qu'ils sont saisis et mis en mémoire par l'ordinateur. S'il y a des erreurs dans les éléments du barème, il faudra renvoyer l'accusé de réception corrigé à l'IA, **AVANT le Lundi 7 avril**

Cette mesure constitue une avancée importante dans la vérification, par l'intéressé(e) lui-même, de son mouvement.

Jusqu'au 7 AVRIL, vous pouvez annuler un vœu ou votre participation au mouvement (pour les collègues nommés à Titre Définitif seulement).

3 RESULTATS CAPD prévue jeudi 15 mai 2003

les résultats du Mouvement principal seront connus après la CAPD prévue le jeudi 15 Mai 2003.

MOUVEMENT PARTICULIER

un appel à candidature sur les postes à missions spécifiques restés vacants (direction, dir. spécialisée, postes spécialisés, IMF, CPC...) sera diffusé dès le 16 mai. Les candidat(e)s devront formuler leurs vœux par retour de COURRIER. Les résultats de cet appel seront connus après le groupe de travail prévu le jeudi 5 juin. Téléphonez au SNUipp !

4 du 22 Mai au 5 Juin 2003

MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE

Saisie des vœux au Minitel

vœux de secteurs, communes, et regroupements de communes.

Ne concerne que les collègues restés sans poste à l'issue du mouvement principal, Une nouvelle circulaire de l'IA sera publiée.

Les élu(e)s du SNUipp tiendront une nouvelle série de permanences.

Lors de cette phase, obligation de saisir 8 vœux de regroupements de communes adj. élémentaire et/ou maternelle. Il sera possible de formuler des vœux sur d'autres types de postes que ceux d'adjoint (ex : ZIL, TMB, regr d'adapt..). **Résultats connus lors de la CAPD prévue mardi 24 juin**
Pour les dernières affectations, un groupe de travail est prévu jeudi 26 juin.

Affectations des TRS pour l'année scolaire 2003/04
elles seront connues lors du groupe de travail prévu jeudi 26 juin.

Conseils

Préparez votre liste de vœux à l'aide de la fiche fournie par l'IA. Vérifiez que vous ayez votre NUMEN.

N'attendez pas les derniers jours, les appels risquent de saturer le serveur Minitel.

Soyez attentifs à ce qui s'affiche ! après la fermeture du serveur Minitel

- vous ne pourrez plus modifier ni vos vœux (même en cas d'erreur) ni l'ordre de vos vœux,
- les erreurs de code ne peuvent pas être rattrapées.

Chacun devra vérifier attentivement son document.

Pensez à transmettre au SNUipp un **DOUBLE** de vos courriers à l'IA, pour un contrôle et un suivi syndical.

Attention aux libellés des postes, renseignez-vous

Par exemple : certains postes implantés dans une école peuvent fonctionner sur plusieurs écoles ou sur une circonscription...

Le soir du jeudi 15 mai :
téléphonez au SNUipp, consultez le Minitel SNUipp (36 15 ACADY2), consultez le site du SNUipp...
A l'issue de la CAPD, nous enverrons un avis à chaque participant.

A PROPOS DES REGROUPEMENTS

Nous recommandons aux collègues ayant un petit barème de demander des regroupements de postes (commune ou secteur) qui permettent avec un seul code de demander plusieurs écoles.

Attention, les regroupements de communes La Seyne, Toulon, Fréjus, Les Arcs correspondent à une zone géographique, et non aux circonscriptions d'IEN.

Liste des communes par circonscriptions, zones d'indemnités de résidence ... ces documents sont disponibles lors des permanences mouvement du SNUipp



Mouvement 2003 Repères

Chaque département établit ses propres règles dans le respect des textes en vigueur.

Dans le Var, les règles du mouvement 2003 ont été précisées et modifiées : 16 décembre (groupe de travail), 9 janvier (CAPD), 30 janvier (CAPD).

◆ QUI PARTICIPE ?

1/ **S'ils le désirent**, tous ceux qui, actuellement nommés à titre définitif, souhaitent changer de poste.

2/ **Obligatoirement :**

- ceux nommés à titre provisoire,
- les collègues touchés par une mesure de carte scolaire (ils sont avisés individuellement par l'IA).
- les collègues intégrés par permutation informatisée,
- ceux ayant demandé leur réintégration de dispo, détachement, congé parental...
- les sortants de stage de formation spécialisée,
- les sortants d'IUFM.

**Priorités carte scolaire
N'hésitez pas à nous
contacter !**

◆ QUELS POSTES DEMANDER ?

Les postes vacants sont repérés dans la circulaire de l'IA. Ce sont ceux libérés par les départs à la retraite, la plupart de ceux occupés à titre provisoire en 2002/2003, les créations prévues pour la rentrée 2003.

Il est essentiel, pour avoir un maximum de chances d'obtenir satisfaction, de demander tous les postes qui sont susceptibles de vous intéresser, (classés, bien sûr, dans l'ordre de vos préférences), sans tenir compte du fait qu'ils soient vacants ou non.

Par le jeu du mouvement tout poste est susceptible de se libérer en cours d'opération.

◆ COMMENT LES DEMANDER ?

Etablir la liste des voeux en classant les postes en fonction de vos préférences (utiliser la fiche d'aide à la saisie des voeux fournie par l'IA). Nombre maximum de voeux : **46**
Aller du précis (école) au général (regroupement communes)
N'hésitez pas à nous contacter !

Comment ça marche ?

➤ Les barèmes et les postes vacants sont contrôlés par les élus du personnel.

➤ L'ordinateur traite les demandes des collègues dans l'ordre décroissant des barèmes. Les voeux sont examinés par l'ordinateur dans l'ordre indiqué sur la liste établie par le collègue.

➤ Chaque poste, donc chaque voeu, correspond à un code différent. La plupart des postes sont inclus dans une commune, ou un secteur, puis un regroupement de communes. Il convient donc d'aller du précis au général.

➤ Les postes vacants ou libérés au cours du mouvement sont attribués au plus fort barème parmi ceux qui ont sollicités.

➤ Le collègue qui n'obtient au barème aucun des postes sollicités (les postes demandés ayant été attribués à un collègue ayant un plus fort barème ou ne s'étant pas libérés) :

- s'il est titulaire d'un poste à titre définitif, il le conserve.
- s'il est titulaire d'un poste à titre provisoire, il participe obligatoirement à la 2ème phase du mouvement.

S'il n'obtient aucun de ses voeux (2ème saisie Minitel) dans la seconde phase du mouvement, un poste lui sera attribué d'office à titre provisoire pour l'année.



IMPORTANT

Tout poste demandé et obtenu ne peut être refusé !
Renseignez vous sur la nature des postes avant de formuler votre demande.

Quelles modifications ?

⇒ L'accès aux postes de direction

(voir notice IA page 24) est élargi à ceux qui ont déjà été directeurs au moins 3 ans, avec avis de l'IE.

En plus de la saisie du voeu au Minitel, il faut remplir et renvoyer l'annexe 2 à l'IA.

⇒ L'accès aux postes "fléchés langues" (voir notice IA page 9) a été élargi l'an passé à tous les collègues habilités.

● Une liste des collègues habilités sera établie par l'IA à partir des habilitations connues en mars.

● Le nombre de postes passe de 11 à 27.

● En plus de la saisie du voeu au Minitel, il faut remplir et renvoyer l'annexe 2 à l'IA.

Le SNUipp conteste les postes fléchés langues vivantes, la place faite à l'anglais, la non prise en compte des autres langues italien et espagnol notamment...

⇒ Pour les collègues assurant un intérim de direction sur un poste non vacant à l'issue du mouvement 2002, une bonification spécifique est mise

Quel barème mouvement ?

Ancienneté + Note + Bonifications

● **A = Ancienneté Générale de Services (AGS)**
arrêtée au 31 décembre 2002.

Un point par an, 0.084 par mois, 0.0027 par jour.

Divisée par deux au delà de 10 ans

1/2 point par an, 0.042 par mois, 0.0014 par jour
avec un **maximum de 20 points** (soit 30 ans).

● **N = dernière note obtenue avant le 31 décembre 2002**

Pour les collègues qui n'ont pas été inspectés depuis plus de 2 ans, un correctif de 0.5 point tous les 2 ans sans inspection est appliqué, sans toutefois pouvoir dépasser la note plafond de l'échelon.

Pour les sortants d'IUFM, c'est la note plancher du 2ème échelon (10) majorée d'une fraction de points correspondant au rang du concours d'entrée, sauf pour les LCPE (la note reste 10, mais l'AGS est différente).

● **Bonification direction**

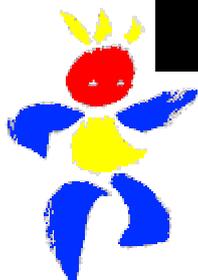
pour les collègues déjà directeurs pour obtenir une autre direction 3 points pour 3 ans sur la même école, ou 4 ou 5.

● **Bonification école difficiles**

1 point après 3 ans sur la même école, puis 0,5 par an, maxi

Grille varoise pour le correctif de la note (maxi 4,5)

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instit - plancher	11	11	12	12	12.5	13	13.5	14	14	14.5	15
Instit - plafond	14	14	15	15	15.5	16	16.5	17	17	17.5	18
PE - plancher		10	11	12	12.5	13	13.5	14	15	15	15
PE - Plafond			14	15	15.5	16	16.5	17	18	18	18



FICHE SYNDICALE MOUVEMENT 2003

Nom, prénom : _____

Nom de jeune fille : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone : _____

Poste actuel : Titre définitif ou titre provisoire

Code école : 083

Nom de l'école : _____

Commune : _____

Fonction : _____

Ne rien inscrire dans ce cadre

Eléments pour la vérification de votre barème

1/Ancienneté générale des services :

(au 31/12/2002 : années, mois, jours) /..... /.....

⇒ Concours AVANT BAC (Ecole Normale)

Date de naissance : Le 19

Date d'entrée à EN en FP1 : Le 19

⇒ Concours APRES BAC (Ecole Normale ou IUFM)

Date d'entrée en formation (FP1 ou PE2) : Le 19

⇒ Liste Complémentaire

Date de recrutement : Le 19

⇒ Remplaçants :

Date de stagiarisation : Le 19

◆ Services validés Education Nationale : (années, mois, jours)/...../.....

Dans votre carrière, avez-vous eu des interruptions de services ?

DISPONIBILITE du.....au.....

CONGE PARENTAL du.....au.....

CLM ou CLD du.....au.....

Service National du.....au.....

Autres services Fonctions Publiques :

Date entrée Fonction Publique en tant que titulaire : Le.....19.....

Durée des services auxiliaires validés (années, mois, jours)/...../.....

2/Notes et dates d'inspection : (donner les 3 plus récentes)

Le Note :

Le Note :

Le Note :

Correctif administratif :

(+ 0,5 point pour toute période de deux ans d'activité, sans inspection, avant le 31.12.02)

Attention ! La note corrigée ne peut dépasser la note-plafond de l'échelon.

Echelon avant le 31.12.2002 :

3/ Bonifications :

Pour les directeurs, indiquez la date de votre nomination sur votre poste actuel :

Pour les collègues nommés dans une école ouvrant droit à bonification (liste dans la notice de l'IA), indiquez la date de votre nomination à TD :

■Grade : Instit ou Prof d'école

■Titres : CAFIMF, DEPS, DESS, CAPSAIS (indiquer l'option) : obtenu le.....

■Liste d'aptitude 2003 :

- direction 2 classes et plus
- école annexe
- direction spécialisée

Demandez-vous une mi-temps pour l'année scolaire 2003/2004 ?

OUI ou NON

Voeux :

Vérifiez vous-même les voeux saisis à l'écran.

Vous pouvez nous joindre la photocopie de vos voeux (n'oubliez pas votre nom sur ce document) en donnant les précisions que vous jugez utiles.

⇒ Avez-vous fait des voeux liés ?

Si oui, avec qui ?

Nom/Prénom

Pour quels postes ?

⇒ Avez-vous demandé une priorité ?

- Carte scolaire ?

Si oui, année de la fermeture ?

- Enfant handicapé ?

- Retour de Congé parental ?

- Retour de CLD ?

- Maintien sur un poste spécialisé ?

Formation Continue

Stages du 10 au 28 mars 2003
remplacés par les PE2 de
Draguignan et La Seyne.

«Les barèmes sont examinés par ordre croissant (de 0 à ...).
«Le barème est calculé à partir de l'AGS et du nombre de jours de stages effectués. Plus le barème est près de 0, plus on a de chance d'obtenir un stage...

N° / Zone / cycle / lieu / nb candidats / nb retenus / barème dernier retenu

0013 Var Est Cycles 1 / 2 / 3
47 candidats - 15 retenus - 1.537

0021 Var Est Cycle 3
14 candidats - 12 retenus - 4.026

0024 Var Ouest Cycles 2 / 3
21 candidats - 18 retenus - 6.578

0035 Les Arcs / Draguignan Cycle 2
20 candidats - 15 retenus - 3.787

0040 Var Est Cycle 1
57 candidats - 24 retenus - 2.008

0043 Var Ouest Cycle 3
29 candidats - 20 retenus - 3.667

0044 Var Ouest Cycle 2
41 candidats - 20 retenus - 2.473

0046 Var Ouest Cycles 1 / 2 / 3
152 candidats - 20 retenus - 0.538

0060 Département Cycles 1 / 2 / 3
21 candidats - 12 retenus - 3.750
Ce stage aura lieu à Brignoles.

Stage directeurs à public désigné :
liste d'aptitude 2003 soit 54 collègues
sur les 81 inscrits, les autres ayant déjà
bénéficié d'une formation en janvier.



Les stages de MAI seront examinés lors d'une nouvelle commission d'ici la fin du mois de mars.

0013 TICE Enseignements transversaux B21 Var Est - Cycles 1/2/3

BOSSU	BLANDINE	ST MAXIMIN
BOUTEYRON	REGIS	FREJUS
CARIOTI	DOMINIQUE	FREJUS
CROCE	CECILE	POURCIEUX
ESPANETJOSETTE		ST MAXIMIN
GABORIAU	PHILIPPE	NANS LES PINS
GASTALDI	DANIEL	TRANS
GAUTIER	JEAN JACQUES	ROQUEBRUNE
HAMITI	BLANDINE	ROUGIERS
LAFEUILLE	NEGREL	ROUGIERS
LAUSSINOT	MARIE HELENE	LES ISSAMBRES
MEYER	MICHEL	DRAGUIGNAN
RASSEK	DIDIER	TARADEAU
TOULLEC	MARION	ST MAXIMIN
ZAMMIT	JEAN MICHEL	ST MAXIMIN

0021 Sciences et Technologie Nouveaux programmes - Var Est - Cycle 3

ARQUILLIERE	ERIC	GONFARON
ASCENSIO	THIERRY	TRANS
ESPEU / NECTOUX	CAROLE	LE MUY
FERMANIAN	PASCAL	ST MAXIMIN
HUVENT	HRYTELLE	FREJUS
JAGODZIK	ALAIN	LE MUY
JORNET	ISABELLE	COGOLIN
LANCE	HERVE	BOULOURIS
LEFEVRE	VERONIQUE	MONTFORT
MARCHAND	FRANCK	ST PAUL EN FORET
NADEAU	CLAUDE	VIDAUBAN
VERASTEGUI	AUDREY	LE MUY

0024 Les nouveaux programmes en Langue Vivante - Var Ouest - Cycles 2/3

BRUCKER	TRISTAN	BANDOL
CHESSE	VERONIQUE	OLLIIOULES
FARGANT	ISABELLE	SIX FOURS
GIBERT	CATHERINE	LA SEYNE
HUGUES	ELODIE	CUERS
IMBERT	MARIE CHRISTINE	LA FARLEDE
KOECHLY	MICHELE	LA SEYNE
MATHIEU	MARYSE	LE BEAUSSET
MONTEILS	VALENTINE	SANARY
RAPISARDA	CHRISTINE	SOLLIES PONT
SIMEON	GENEVIEVE	LA SEYNE
SUC / LERDA	SYLVIE	LA SEYNE
TASSY	MYRIAM	LA SEYNE
THIBAUT	STEPHANIE	OLLIIOULES
TORRELLI PORTE	CORINNE	TOULON
TRIVIDIC	AGNES	SANARY
VINCI	MARIE CLAIRE	TOULON
VOLTZ	GISELE	LA SEYNE

0035 Programmation des enseignements / Gestion de l'hétérogénéité - Les Arcs/Draguignan - Cycle 2

ARTAUD	DIDIER	LE MUY
BONO	REGINE	LES ARCS
COMET	BRIGITTE	DRAGUIGNAN
COTTO	FRANCOISE	FLASSANS
DELLA VALLE	NADINE	DRAGUIGNAN
ESTEVE	VALERIE	VIDAUBAN
FERMIER	CATHERINE	VIDAUBAN
FOUQUE	JEAN MARIE	LE CANNET
GIDE	NATHALIE	FLASSANS
GONZALES	NATHALIE	VIDAUBAN
LAUGEUIS	CAROLE	DRAGUIGNAN
LELIAS	BERNARD	DRAGUIGNAN
LOPEZ	AGNES	LOGUES
PAROLI	MICHELE	DRAGUIGNAN
PINSON	MURIELLE	FLASSANS

0040 Langue et langage à l'école maternelle Var Est - Cycle 1

AMBARD	CELINE	TOURVES
BARBET	CATHERINE	PIGNANS
BEAL	ARLETTE	ST RAPHAEL
BEILLACOU	STELLA	PLAN DE LA TOUR
BENARD	MAGALI	TRANS
BLANCHON	ELISABETH	STE MAXIME
BRIONNET	MIREILLE	FLASSANS
BRULE	CLAUDINE	DRAGUIGNAN
CHAROUSSET	SANDRINE	CLAVIERS
CHATARD PASCAL	MAGALI	DRAGUIGNAN
CHOPIN	CARINE	DRAGUIGNAN
DAUTRICOURT	CHRISTINE	BRIGNOLES
DAVID	BLANDINE	BRIGNOLES
ENCAOUA	JULIANA	LES ISSAMBRES
GATHIER	JANINE	SALERNES
HOARAU	ANNE	DRAGUIGNAN
LACOGNATA	CAROLINE	TOURVES

LANGLOIS	GILLES	PIGNANS
LAROCHE	LUCILE	FLASSANS
LEROUX	ELISABETH	FIGANIERES
MILLIASSEAU	ANA PAULA	LE MUY
MORADEIANNE		DRAGUIGNAN
PORTA	MICHELLE	STE MAXIME
RIQUEZ	CLAUDINE	STE MAXIME

0043 La littérature à l'école Var Ouest - Cycle 3

ARMANDO	MIREILLE	LA SEYNE
BLANC	MIREILLE	EVENOS
CORREARD	NATHALIE	CARQUEIRANNE
FABRE	DENIS	TOULON
FRADJ	MARIE FRANCE	LE CASTELLET
FRISON	STEPHANIE	SIX FOURS
GAIDON	GERALDINE	SIX FOURS
GRAS	VALERIE	TOULON
LASSAGNE	NATHALIE	LA CRAU
LECERCLE	ANNE	OLLIIOULES
MARC	CATHERINE	HYERES
MOUREN	FREDERIQUE	LA LONDE
NIETO	FABIENNE	LA SEYNE
PUCCIONI	YOLANDE	SIX FOURS
RENOUF	GILBERT	LA SEYNE
ROCHEDREUX	ISABELLE	LE BEAUSSET
SIMSOLO	ANNE	SOLLIES PONT
VALERS	CHRISTINE	BANDOL
VINCENT	MARIE CARMEN	TOULON
VINCENT	JEAN MARC	TOULON

0044 Comment répondre à l'hétérogénéité des élèves ? - Var Ouest - Cycle 2

DELMAS	MAGALI	LA SEYNE
GARABELLO	NICOLE	LA SEYNE
GUILLAMET	STEPHANIE	TOULON
GUTIERREZ	ANNE	LA SEYNE
LAGUERRE	MARTINE	LA SEYNE
LASSALLE	CLAIRE	LA VALETTE
LOUBERSAC	AGNES	TOULON
MELVINI SCRIVANO	IDELETTE	LA SEYNE
MESCHI	NICOLE	TOULON
NIELOUD	PHILIPPE	TOULON
PAINTHIAUX	MARIE CLAUDE	TOULON
PAPAILHAU	ISABELLE	BANDOL
PASSEPONT	DELPHINE	TOULON
PLANTARD	MARTINE	BANDOL
REGGIANI	MARIE HELENE	SANARY
RIPOUTEAU	CLAIRE	LA SEYNE
TUAL	ELISABETH	HYERES
TURCO	LAURENCE	LA SEYNE
VINCENT / CHARLES MARIANNE		SOLLIES PONT
WARRANT	MARINA	LA GARDE

0046 Mise en oeuvre d'une démarche de sensibilisation - Var Ouest - Cycles 1/2/3

ABRIL	KARINE	LA FARLEDE
AIM	DOMINIQUE	TOULON
ALCARAZ FRANCOIS		LA SEYNE
ARROU VIGNOD	ISABELLE	LE REVEST
BERNARD	ODILE	LA CRAU
BERTRAND	GERALDINE	TOULON
BOULON	SOPHIE	LA SEYNE
CAYOL	CHRISTIAN	LA SEYNE
CECCARELLI	FLORENCE	LA SEYNE
DELMAS	CHRISTINE	LE CASTELLET
FROSI	NADINE	TOULON
IHLER	SANDRINE	LA GARDE
LEPLUS	MARIE	LA GARDE
LUCOT	JEAN PIERRE	TOULON
MARTIN	BRIGITTE	OLLIIOULES
ODON	VERONIQUE	TOULON
ORSINI	SYLVIE	SIX FOURS
PICHAT	JACQUELINE	LE LAVANDOU
SIREUILLE	LAURENCE	TOULON
VAROQUI	NATHALIE	EVENOS

0060 Education à la citoyenneté par l'USEP Département - Cycles 1/2/3

ARTAUD	ANNIE	LA MOTTE
BARNEOUD ROUSSET	JEAN	BRIGNOLES
CALDAIROU	OLIVIER	LA VALETTE
DURBANO	NATHALIE	ROQUEBRUNE
GIRARDEAU	CATHERINE	TOURRETTES
HAZI	LAURENCE	ST MAXIMIN
PEREZ	MICHELLE	ROQUEBRUNE
PEZERET	SYLVIE	FREJUS
QUINSON	EVELYNE VARAGES	
ROCHE	PASCAL	TOURRETTES
SERVAIS	CORINNE	LA MOTTE
VIEL	NADINE	LE LUC

Les candidatures aux stages de mars ont été examinées en commission paritaire restreinte, le mardi 11 février 2003. Dès la fin de la commission, nous avons envoyé un avis individuel à chaque collègue retenu. Les stages de circonscription 0034 (3 candidats) et 0039 (12 candidats) ont été annulés.

L'IA voulait annuler aussi le 0021. Le SNUipp a obtenu son maintien.

Un stage "direction d'école" pour les collègues inscrits sur la Liste d'Aptitude 2003 Direction d'Ecole a été mis en place pour permettre aux collègues de bénéficier d'une formation AVANT leur prise de fonction.

Seul, le SNUipp s'est élevé **contre le caractère obligatoire** de ce stage : les collègues inscrits sur cette Liste d'Aptitude pouvant avoir d'autres projets, l'inscription sur la LA n'impliquait pas un stage de 3 semaines en mars.

Semaine d'éducation CONTRE le racisme

Du 17 mars au 23 mars 2003

Comme chaque année, le SNUipp et la FSU font partie du collectif national qui organise cette initiative.

Dans le Var, plusieurs manifestations auront lieu (conférences, expositions...).

La Semaine d'éducation contre le racisme sera inaugurée le 11 mars 2003 à Toulon.

Du matériel pédagogique thématique est disponible auprès du SNUipp ou de la FOL :

Guide du Moutard (cycle 3),

Passeport "Tous des Héros" (cycles 1 et 2),

dossiers, affiches, vidéos, expos....

Pour tout renseignement, contactez le SNUipp.

Infos

1/2 TEMPS / DISPO

Si vous souhaitez demander un mi-temps ou une disponibilité pour l'année scolaire 2003/04, faites-le **AVANT le 25 mars** avec la fiche de position administrative envoyée par l'IA avec la circulaire mouvement.

Temps partiel annualisé : pensez à donner une copie de votre demande au SNUipp

CAPSAIS 2003/2004

La circulaire de l'IA concernant les stages CAPSAIS pour l'année scolaire 2003/2004 est arrivée dans les écoles.

Pour demander un stage : faites-le **AVANT le 10 mars** à l'IA. Envoyez le double de votre demande au SNUipp.

La CAPD est prévue le 27 mars 2003.

PERMUTATIONS INFORMATISEES

Les résultats seront connus fin mars.

Nous préviendrons au plus vite les collègues concernés afin qu'ils prennent contact avec le département qu'ils intègrent pour participer au mouvement.

READAPTATION

Les dossiers déposés début janvier seront examinés en commission académique fin mars.

PRIORITES MOUVEMENT

Pensez à nous transmettre une copie de vos demandes. Un groupe de travail est prévu début avril.



**Participez aux réunions
d'info syndicale du SNUipp / FSU
samedi 15 mars ou samedi 29 mars
à propos des RETRAITES**

Avec la FSU, réagissons tous ensemble aux provocations de F.Fillon qui annonce l'allongement de la durée de cotisation des fonctionnaires. Il remet en cause le droit au départ en retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75% et le respect des 37,5 annuités.

Le choix du gouvernement est clair : travailler plus longtemps avec des pensions de retraites réduites.

Le 18 mars, la FSU appelle à une riposte unitaire de l'ensemble des salariés. Nous devons montrer notre détermination et manifester par dizaines de milliers à Marseille.



Samedi 1^{er} février : 10 000 manifestants à TOULON

Aides éducateurs : refuser les licenciements!

Nous continuons de revendiquer un statut public, une formation, des emplois statutaires...

Ensemble, refusons les milliers de licenciements annoncés par le ministre Luc Ferry, refusons son projet d'assistants d'éducation.

Ensemble, faisons grève le 18 mars et manifestons à Marseille.

Le SNUipp a tenu une conférence de presse le vendredi 28 février avec les Aides Educatrices. A cette occasion, les élues du SNUipp/FSU au CA des AE ont présenté les résultats de l'enquête qui a été réalisée dans le Var auprès de l'ensemble des AE des écoles.

Voir enquête et résultats sur le site internet du SNUipp.

Des témoignages concrets sur la réalité de la vie des écoles ont été apportés : AE, directeur d'école, motion de soutien des DDEN du Var. Le SNUipp a présenté sa nouvelle affiche : *"si rien ne bouge, il y en a un que vous ne reverrez pas en septembre"*.

Nous appelons l'ensemble des collègues à soutenir les AE.

